

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 20 mars.

Moniteur du 16 mars.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Dans une conférence qui s'est tenue aujourd'hui au ministère des affaires étrangères, il a été décidé que la durée de l'occupation européenne en Syrie, fixée à six mois par la convention du 5 septembre 1860, serait prolongée de trois mois, jusqu'au 5 juin. Le protocole signé à cet effet par les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de Turquie doit être converti en convention mardi prochain.

Une décision du maréchal ministre de la guerre, en date du 25 février dernier, porte qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, l'achat, la réception et la distribution des objets à la charge des ordinaires de la troupe seront assurés par une commission dite des ordinaires. Cette commission est composée d'un chef de bataillon président, et de quatre chefs de compagnie, membres. La commission sera renouvelée trois fois par an, et des marchés seront passés avec les fournisseurs. Il résultera, dit-on, de ce nouveau système une économie notable, et par conséquent une amélioration pourra être effectuée dans la nourriture de la troupe.

Depuis la clôture du tirage au sort de la classe de 1860, un assez grand nombre de jeunes gens qui y ont pris part, se présentent pour avancer l'appel et choisir, disent-ils, leur corps. Jusqu'à présent, à moins de cas exceptionnel, il n'est pas donné suite à leur demande. Cette mesure est généralement en usage depuis le nouveau mode de recrutement et le système des réserves. Elle a pour but d'éviter les réformes trop fréquentes à l'arrivée au corps.

Nous extrayons de la correspondance adressée de Londres au Moniteur, les passages suivants :

« Les pertes éprouvées annuellement par la marine sur les côtes du Royaume-Uni sont si considérables que le président du Board of Trade, M. Milner Gibson, a présenté à la Chambre des communes une mesure qui autoriserait la Trésorerie à prêter à 3 1/2 pour cent d'intérêt, une somme de 3,600,000 livres sterling aux municipalités des villes maritimes pour l'amélioration des havres et ports. Le même projet propose également l'abolition de tous les droits de passage levés sur la navigation, l'abolition de toutes les taxes différentielles et légales qui pèsent sur les navires étrangers, et enfin la suppression, dans un délai de cinq ans, de toutes les sommes payées par le Trésor à certains ports en compensation des droits différentiels qui ont dû être abolis par suite des traités de réciprocité sur la navigation conclus avec des puissances étrangères. Cette mesure est vivement appuyée par la marine marchande, qui a beaucoup souffert des charges de cette nature pendant la guerre de Russie et qui se plaint de subir des taxes exceptionnelles.

« Les Etats confédérés d'Amérique paraissent avoir adopté, pour régime douanier, le tarif en vigueur aux Etats-Unis en 1857. D'importantes modifications pourtant y ont été introduites, mais on ne les connaît pas encore en Angleterre. D'après le tarif de 1857, les vins payaient 24 pour cent ad valorem ; les tissus de coton et de soie et les tapis 19 pour cent ; l'eau-de-vie 30 pour cent ; les gants 24 pour cent ; la passementerie de coton 19 pour cent. Ce ne sont pas là certainement les tarifs du libre échange, mais ce ne sont pas non plus ces droits exorbitants qui placent l'importateur entre la prohibition ou la contrebande. Les Etats confédérés se proposent d'émettre un emprunt de 3 millions sterling. »

On lit dans l'Indépendance belge du 19 :

« L'affaire Mirès commence à se débrouiller un peu. M. d'Audiffret a signé, ce matin, en sa qualité de président de la Société du Crédit industriel et commercial, l'arrangement passé entre l'ambassadeur de Turquie et la caisse Mirès.

« Cet arrangement est fort heureux, et le commerce de Marseille y attachait une grande importance, puisque la Banque de France avait à elle seule pour plus de trente millions d'acceptation de maisons grecques. Le reliquat à verser sur les titres placés n'est plus que de 6,800,000 fr.

« Les journaux financiers vont donner tous les détails de cette affaire qui paraît satisfaire toutes les parties. Le ministre des finances donnera l'autorisation de coter à la Bourse les obligations de l'emprunt ottoman. La Caisse des Chemins de fer se trouvant soulagée des 100 mille obligations qui lui restaient à placer, la liquidation devient plus facile. On espère éviter la faillite ; tous les créanciers seraient payés. Quant aux actionnaires, leurs position est moins bonne. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

Amélioration des trottoirs.

AVIS.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis à tous les propriétaires riverains des rues et places publiques, qui sont dans l'intention de faire reconstruire leurs trottoirs en grès, parfaitement planes, de quatorze à seize centimètres d'équarrissage, avec douze centimètres de queue, que la ville reprendra les vieux grès provenant desdits trottoirs au prix fixe de 3 fr. le mètre carré. Il leur suffira d'en faire la déclaration chez Em. Barbotin, inspecteur-voier.

Roubaix, le 15 mars 1861.

ERNOULT-BAYART.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, 16 mars 1861.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Il y a environ trois semaines, vous annoncez, en répondant à une lettre qui vous avait été adressée, que les boues qui sont déposées

sur d'Inkermann devaient être enlevées à la fin du mois de février.

« Depuis lors on en amène chaque jour ; c'est au point que deux voitures peuvent à peine passer dans la rue.

« Ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'il est nécessaire d'appeler de nouveau l'attention de l'administration pour faire cesser cet état de chose, qui pourrait compromettre la salubrité ?

« Je compte sur la publication de ma lettre par la voie de votre journal, afin qu'il soit fait droit à une réclamation dont chacun comprendra l'utilité.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Votre abonné,

L'entrepreneur de l'enlèvement des boues a été mis tout récemment en demeure d'exécuter les ordres qui lui ont été donnés par l'administration municipale.

Des mesures sévères seront prises pour qu'il soit fait droit aux justes réclamations que nous adresse notre abonné.

On a répandu le bruit de la mort d'un enfant qui, en sortant dimanche de l'église Notre-Dame, s'est jeté, en courant, sous les roues d'une voiture. Nous pouvons, heureusement, démentir ce bruit : L'enfant n'a pas de blessures apparentes ; on craint cependant qu'il ait une fracture intérieure.

Le nommé Gustave Delaeter, journalier à Roubaix, né à Gand, vient d'être arrêté pour vol.

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Pierre Vogelaer, domestique à Roubaix, pour coups et blessures volontaires.

Procès-verbal a été rédigé à la charge d'un fabricant de notre ville qui est prévenu d'avoir fait travailler 45 ouvriers pendant 13 heures consécutives.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 20 MARS 1861.

## EXPIATION.

Il y avait deux jours que j'étais à la Chartrreuse, lorsque, le matin du troisième, je me trouvai atteint d'une fièvre si violente qu'elle fut presque immédiatement accompagnée de délire, et que je crus y voir les symptômes d'une fièvre cérébrale.

J'attribuai cet accident au brusque changement de température que je venais de subir. C'était, en effet, pendant le chaud été de 1836 ; nous étions au mois d'août, et nous avions quitté Grenoble, brûlé par la canicule, pour pénétrer dans des montagnes dont le sommet est couvert de neiges perpétuelles. Quoique les maladies soient fort rares au couvent de Saint-Bruno, et que tous les pères parviennent forts et robustes à une vieillesse très-avancée, la vie pourtant y est dans des conditions, la plupart du temps, morbides et souvent mortelles pour ceux qui ne sont point faits à un semblable climat.

A midi, le soleil y est d'une ardeur insupportable ; le soir et le matin, il y règne un froid si vif et si pénétrant, qu'enveloppés de manteaux et de bons vêtements d'hiver, nous grelotions tous en face d'un foyer devant lequel on peut

s'asseoir trente personnes à l'aise, et où brûlent des arbres à peu près entiers ; l'atmosphère du cloître, proprement dit, est si humide et si malsaine, que les dalles sont continuellement mouillées comme sous une pluie perpétuelle, et que les murs suintent comme ceux des cachots et des caves le moins aérées.

C'est entre ces hautes murailles dans lesquelles un rayon de soleil n'a jamais pénétré, c'est dans cet air brumeux que nos poitrines de vingt-cinq ans ne pouvaient respirer, que des hommes passent cinquante années dans le jeûne, les macérations et les pénitences les plus dures.

Et ces justes entre les justes, ces martyrs supérieurs à tous les martyrs des anciens temps, tremblent encore pour leur salut et ne pensent jamais sans pâlir à l'heure où il leur faudra paraître devant leur Dieu.

Soit donc que je fusse plus délicat que mes compagnons, soit que les fatigues d'un long voyage m'eussent affaibli déjà, je cédai à la fatale influence du lieu, et, quand ils quittèrent le couvent pour retourner à Grenoble, on me portait dans une cellule à l'écart, pour m'y donner tous les soins que mon état pouvait réclamer.

L'alarme fut grande chez tous les bons religieux, quand on sut qu'un voyageur paraissait dangereusement malade, et le supérieur fit appeler aussitôt cinq des pères qui s'occupent spécialement d'études médicales et les envoya en consultation près de moi.

Pour se faire une juste idée de l'impression que dut me causer l'arrivée de mes cinq médecins, il faudrait savoir dans quelle disposition d'esprit je me trouvais. Je me voyais au milieu d'un désert, manquant à peu près des premiers et des plus simples secours, atteint d'une maladie qui semblait devoir être grave. Je n'avais

avec moi d'amie que mon pauvre chien qu'on n'avait pu écarter de mon lit, et qui semblait, lui aussi, effrayé des dangers de ma situation ; je pensais à mes bons amis dont j'étais séparé depuis quatre mois, et à qui je ne pouvais dire un dernier adieu ; je remontais en souvenir dans ma vie que je trouvais si courte, et que je regrettais de laisser si vide ; je croyais enfin que j'allais mourir.

Les objets qui m'entouraient n'étaient guère de nature à me donner des idées plus gaies. La cellule dans laquelle on m'avait placé était sombre et froide, empruntant son peu de jour à une fenêtre qui s'ouvrait sur le cimetière, et à travers laquelle j'apercevais les croix tumulaires mutilées par la faux du temps et la hache des révolutions.

Et, face de moi, dans une cheminée de pierre surmontée d'un grand christ, brûlait un énorme tronc de sapin ; près de moi, une petite table et l'unique siège qui fut dans la pièce, et, au pied du lit, un prie-dieu sur lequel se trouvait un crucifix avec une tête de mort.

Pendant que j'examinais ce triste ameublement, la porte de ma cellule s'ouvrit, et les cinq moines, la figure voilée par leur capuchon, entrèrent un à un, en silence, et vinrent se placer en face de moi.

Je me crus en délire, et je les pris pour des personnages fantastiques enfantés par mon cerveau malade ; je fermai les yeux pour me soustraire à cette lugubre apparition.

Ce qu'ils firent et combien de temps ils restèrent, je ne pourrais le dire, car quand je rouvris les yeux, ils étaient partis, à l'exception d'un seul assis à mon chevet et qui semblait épier attentivement le moment de mon réveil.

— Mon fils, me dit-il en me prenant la main,

souffrez-vous beaucoup encore ?

Ce peu de paroles, dites d'une voix grave, mais qui n'était pourtant pas sans douceur, me fit du bien ; j'avais enfin auprès de moi un être vivant, je n'étais plus enfermé dans un vaste tombeau peuplé de muets fantômes.

— Je suis mieux, mon père, répondis-je avec joie, je me trouve beaucoup mieux, je n'éprouve plus qu'une extrême faiblesse.

— C'est un signe de guérison, ajouta le père ; j'en bénis le ciel qui a su nous indiquer les remèdes qui vous convenaient.

Notre vénérable père m'a prescrit de vous donner des soins ; il m'a permis de rompre le silence durant tout le temps que ma présence sera nécessaire près de vous ; c'est une grande faveur dont il faut nous montrer dignes en n'ayant que des entretiens édifiants ou utiles.

Heureux de pouvoir sortir de ce silence de mort qui m'avait entouré jusque là, je promis tout ce que le père voulut exiger de moi, et il profita de cette bonne disposition pour me faire prendre un breuvage fort mauvais, mais qui produisit pourtant, et à l'instant même, un merveilleux effet, en rendant à mon corps un peu des forces qui l'avaient abandonné. En ce moment la cloche du couvent jeta au vent un tintement lent et continu, et le père s'agenouilla :

— Prions, mon fils, prions pour celui à qui Dieu n'a pas voulu rendre, comme à vous, la santé ; cette cloche annonce qu'un de nos pères, malade depuis quelque temps, vient de cesser de souffrir ; prions pour lui.

Et sa voix, aux notes graves et sonores, se mêla aux sons plaintifs de la cloche pour réciter le *De profundis*. La prière achevée, je voulus avoir quelques détails sur la maladie du religieux qui venait de mourir.